



SMAGE
des 2 Morin

ANTICIPER • AGIR • ACCOMPAGNER

Préservons nos rivières et notre territoire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE SEINE ET MARNE
ARRONDISSEMENT DE PROVINS

Extrait délibération n° 2026-05

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 077-200078038-20260302-D_2026_05-DE

Le seize février deux mille vingt-six, le comité syndical du Syndicat Mixte d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SMAGE) des Deux Morin s'est réuni à la salle Henri FORGEARD, de la Ferté-Gaucher (77320) sous la présidence de M. DE VESTELE Philippe.

Date de convocation : 06/02/2026

Début de réunion : 18h05

Nombre de délégués titulaires en exercice : 38 - Quorum : 20

Présents : 24 - Votants : 24

EPCI	Titulaire Suppléant	Compétence		Nom	Présents	Représentés	Absents
Délégué au SMAGE des Deux Morin							
CA Coulommiers Pays de Brie	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MARCILLY Fabrice			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. FOURNIER Pascal	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. THOMAS Cédric	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme TEMOIN-HADEY Marie Noëlle	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VAUDESCAL Jean-Louis			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. MUSART Jean-Luc			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SAGNES Jean-Michel	X		
CA Pays de Meaux	Titulaire	GEMAPI		M. SARAZIN Régis			Excusé
	Titulaire	GEMAPI		M. ATTALI Didier			Excusé
CA Val d'Europe Agglomération	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VERDELLET Fernand	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DELVAUX Ghislain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROBBE Michel			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. SETHIAN Eddy	X		
CC des Deux Morin	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DE VESTELE Philippe	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	Mme REIGNOUX Christine	X		
	Suppléante	SAGE	GEMAPI	Mme ENFRUIT Valérie	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ROUSSEAU Michael	X		
	Titulaire	SAGE		Mme RAIMBOURG Claude	X		
CC du Provinois	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. HANNETON Alain			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. BOULLOT Alain	X		
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. M. MAZZUCHELLI Olivier			Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. ARTHUR Olivier			Excusé
CC Val Briard	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. CUYERS Marc	X		

	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DHUICQ Étienne	X		
--	-----------	------	--------	-------------------	---	--	--

CC Brie Champenoise	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. VIE Patrick		
	Titulaire	SAGE		M. GARCIA Juan		
	Suppléant	SAGE		M. DOUSSOT-COCHET André	X	
CC Sézanne Sud- Ouest Marnais	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LIEGEOIS Michel		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. DEGOIS Guy		Excusé
	Titulaire	SAGE	GEMAPI	M. LAHAYE José	X	
	Titulaire	SAGE		M.THUILLIER Jean-François	X	
CC Paysages de Champagnes	Titulaire	SAGE		M. LOMBARD Maurice		Excusé
	Titulaire	SAGE		M. MOUSSY Jean-François	X	
CA Epernay	Titulaire	SAGE		M. LHEUREUX Christian	X	
	Titulaire	SAGE		M. DENIS Max	X	
CC Sud Marnais	Titulaire	SAGE		M. GONCALVES Alain		Excusé
CC Canton de Charly sur Marne	Suppléant	SAGE		M. BOURGEOIS Pierre	X	
CA Région de Château Thierry	Titulaire	SAGE		M. MOROY Alain	X	

Secrétaire de séance : M. ROUSSEAU Michael

Délibération n°2026-05 : Vote du budget primitif 2026

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux syndicats mixtes ;
- Vu le débat d'orientations budgétaires présenté lors de la séance du 27/01/2026, le cas échéant ;
- Vu le projet de budget primitif pour l'exercice 2026 présenté par le Vice-Président aux Finances ;

- Considérant que le budget primitif retrace les recettes et des dépenses prévues pour l'exercice 2026 ;
- Considérant qu'il est équilibré en dépenses et en recettes pour chacune des sections ;
- Considérant que les crédits inscrits permettent d'assurer le fonctionnement du syndicat et la mise en œuvre de ses compétences ;

Le Vice-Président aux Finances présente le budget primitif 2026,

Après en avoir délibéré

Le Comité Syndical :

Article 1 : Adopte le Budget Primitif 2026 du SMAGE des 2 Morin tel que présenté par le Vice-Président aux Finances.

Article 2 : Le budget est à l'équilibre en section de fonctionnement et d'investissement. Il est joint en annexe.

- Section fonctionnement :
 - Dépenses : 4 274 406 €
 - Recettes : 4 274 406 €
- Section investissement :
 - Dépenses : 16 155 709 €
 - Recettes : 16 155 709 €

Article 3 : Le budget est voté à l'unanimité avec 2 absents.

Article 4 : Le Président est autorisé à :

- Procéder à l'exécution du budget ;
- Passer les commandes ou marchés nécessaires et à régler les factures (fonctionnement et investissement) à hauteur des sommes inscrites au budget 2026.
- Signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.
- Demander les subventions aux partenaires financiers (AESN, Conseils Départementaux et Régionaux, ETPB SGL, etc.).

Article 5 :

La présente délibération sera transmise au contrôle de légalité et au comptable public.

Envoyé en préfecture le 10/03/2026

Reçu en préfecture le 10/03/2026

Publié le

ID : 077-200078038-20260302-D_2026_05-DE

Après discussion, le comité décide de procéder au vote : soit 2 ABSTENTION, 0 CONTRE, 2 POUR.
Le budget primitif 2026 du SMAGE des 2 Morin est approuvé.

→ L'assemblée approuve le budget primitif 2026 : délibération n° 2025-24

Date de publication : 02/03/2026

Président du SMAGE des Deux Morin
Monsieur DE VESTELE Philippe

Certifié exécutoire
Transmis en préfecture
Le 02/03/2026
Affiché le 02/03/2026
Fait à La Ferté Gaucher, 02/03/2026
Le Président

